



REJOIGNEZ-NOUS POUR CÉLÉBRER 80 ANS D'HISTOIRE.

DÉFILÉ DE LA LIBERTÉ

1ER ET 2 FÉVRIER 2025

Samedi 1^{er} février 2025
HERRLISHEIM-PRÈS-COLMAR : 13H30*

* Horaire prévisionnel de passage du défilé



DUO SOFT TRUMPET

Sensual Trumpet

DENIS HUMMEL & ÉRIC THEILLER

Dimanche 5 janvier 2025 à 16h00
Eglise Saint-Michel - Entrée libre - Plateau

HERRLISHEIM PRES-COLMAR



Au Fil de la Lanche

Crédit photo ©Yolande MOEGLÉN

LA TROUPE THÉÂTRALE DE HERRLISHEIM ET LA COMMUNE DE HERRLISHEIM PRÉSENTENT

FOUTUE GUERRE

“ 5 FÉVRIER 1945 : TÉMOIGNAGES ”

SAMEDI 1ER FÉVRIER À 16H ET 20H
 DIMANCHE 2 FÉVRIER À 16H

SALLE ST-MICHEL

ENTRÉE GRATUITE
 RÉSERVATION CONSEILLÉE

TEXTE : VIVIANE POULHARIÈS-ROHMER
 MISE EN SCÈNE : THIERRY LOSSER

A noter dans vos agendas !

Vendredi 17 janvier à 19h00 :
 Voeux du maire, salle Saint-Michel

Dimanche 26 janvier à 12h00 :
 Repas des aînés, salle Saint-Michel

LES GRANDS ANNIVERSAIRES 80 ANS ET +

JANVIER

- Paul FORNY, 81 ans le 1er
- Edmond KEITER, 95 ans le 5
- Thérèse KAMMERER, 87 ans le 9
- Raymond GLEE, 88 ans le 18
- Lucien KIBLER, 93 ans le 21
- Gaston BRETZ, 87 ans le 29
- Christiane GALET, 85 ans le 31



BULLETIN MUNICIPAL

S'herrlesher
 Freschablättla

Décembre 2024





Crédit photo © Pictural Colmar

Chères herrlisheimaises et chers herrlisheimois,

Depuis fin novembre, notre village s'est paré de ses plus beaux atours pour nous immerger dans l'ambiance de Noël et des festivités de fin d'année.

Je tenais particulièrement à remercier l'équipe d'élus et de bénévoles qui s'est attelée à la confection des décorations des jours entiers, puis à leur installation, bravant les caprices d'une météo déjà hivernale, épaulée par nos agents techniques et par le conseil municipal des jeunes.

Plusieurs rendez-vous qui marquent cette période de l'Avent ont déjà eu lieu :

Le Marché de Noël organisé par l'association du même nom a été couronné de succès, tout comme le concert donné à l'église. Saint-Nicolas et le Hans Trapp ont rendu visite aux enfants à leur domicile, dans les écoles et au Freschahissala et nos valeureux pompiers se sont retrouvés pour fêter leur patronne Sainte-Barbe. Nombreuses sont nos associations locales qui ont partagé des moments de convivialité dans nos salles communales.

Et pour bien commencer 2025 en douceur et en musique, un concert gratuit du Nouvel An vous est proposé le dimanche 5 janvier à 17h00 en l'église Saint-Michel.

Les traditions autour des fêtes de fin d'année sont bien ancrées dans notre village. J'aime à répéter qu'elles font partie intégrante de notre patrimoine culturel alsacien. De générations en générations, des femmes et des hommes se passent le relais pour que cet héritage si riche, si particulier, perdure.

Nous participons avec force et conviction à faire vivre nos traditions et à transmettre cet héritage avec le même élan.

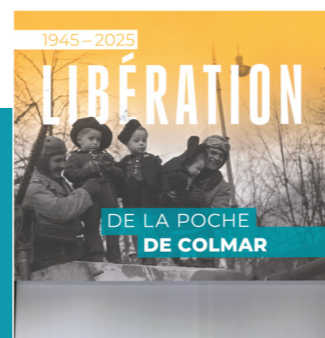
Alors, chères habitantes et chers habitants de Herrlisheim, je vous souhaite de passer de belles et heureuses fêtes de fin d'année. Je vous souhaite de profiter pleinement de la présence de vos proches, de votre famille et de vos amis. Des bons vœux auxquels s'associent mes adjointes et adjoints, les conseillers municipaux, les agents administratifs, techniques et sociaux de la commune.

Puissent-ils réchauffer vos cœurs.

Bien sincèrement,

Laurent WINKELMULLER

Avec ce numéro, le livre sur la Libération offert par Colmar Agglomération à tous les foyers.



COMMEMORATION
DE L'ARMISTICE 1918

Crédit photo © Sonia UNTEREINER



Crédit photo © M. KARCHER

MARCHE DE NOËL

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE ET AGENCE POSTALE
HORAIRE D'OUVERTURE
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 7h30 à 12h00
Fermées le vendredi 27/12/2024

Tél : 03 89 49 39 80
mairie@herrlisheim-pres-colmar.fr

AIRE DES DECHETS VERTS
HORAIRE D'OUVERTURE
LES LUNDIS et MERCREDIS de 9h00 à 16h30
LES SAMEDIS de 9h00 à 16h30 d'octobre à mars et de 9h00 à 18h00 d'avril à septembre
Hors jours fériés

BIBLIOTHEQUE
HORAIRE D'OUVERTURE
LES MARDIS DE 16h00 à 18h30
ET LES MERCREDIS DE 14h30 à 16h30
Tél : 03 89 49 39 85
bibliotheque@herrlisheim-pres-colmar.fr
FERMETURE DE NOËL :
Du 19/12/2024 au 06/01/2025

Inscriptions en maternelle et au CP
Lundi 3 février de 13h30 à 17h00 & jeudi 6 février de 8h45 à 11h30 auprès de la Directrice.
Pièces à fournir : carnet de santé et livret de famille.

COLLECTE DES DECHETS PENDANT LES FÊTES

Biodéchets :
le mardi 24/12/2024 et le 31/12/2024
Ordures ménagères :
le 27/12/2024 (à la place du 25/12/2024) et le 02/01/2025 (à la place du 1er/01/2025)

RECENSEMENT DE LA POPULATION

En 2025, la commune de Herrlisheim-près-Colmar réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 16 janvier 2025.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande.

Les agents recenseurs : Oriella DI STEFANO - Dominique CAJAR - Nadège PETITJEAN - François HAAS

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 24 janvier 2025 ?
Contactez la commune au 03 89 49 39 80.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population (âge, profession, moyens de transport utilisés, ...) et sur les logements.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, ...
3. Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, ...), de commerces et de logements.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter Laurence SUTTEL, coordinatrice, au 03 89 49 39 80.